

Extrait du registre des délibérations

Séance du 29 Mars 2017

L'an 2017 et le 29 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Nieppe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Nieppe sous la présidence de M. LEMAIRE Roger, Maire.

Présents : M. LEMAIRE Roger, Maire, Mmes BRAURE Marie-France, DUMONT Carole, DUVETTE Murielle, HUJEUX-QUESQUE Jocelyne, PAULIN Corinne, TEMMERMAN Sabine, VAN INGHELANDT Karine, VANCAYZEELE Raymonde, VANLOOT Catherine, MM BALLOY Jean-Michel, CODRON Pascal, COINTE Michel, DELANNOY Fabrice, DELRUE René, DESCAMPS Philippe, DUTILLY Jean-Paul, FACHE Barthélémy, LASSUE Pascal, LEJEUNE Didier, LEROY Etienne, MEURILLON Franck, STIENNE Jean-Michel, TAKANO Kei.

Excusés ayant donné procuration : Mmes DUFOUR Brigitte à Mme HUJEUX-QUESQUE Jocelyne, FERTEIN Lauriane à M. FACHE Barthélémy, HOUSTE Caroline à Mme DUVETTE Murielle, MM GISQUIERE Michel à M. CODRON Pascal, LENOIR Jérémy à M. DELANNOY Fabrice.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 29
- Présents : 24

Date de la convocation : 23/03/2017

Date d'affichage : 23/03/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Dunkerque

le : 31/03/2017

et publication ou notification

du : 03/04/2017

A été nommé secrétaire : FACHE Barthélémy

SOMMAIRE

- 1) Comptes de gestion de 2016 du budget principal et du budget annexe de la restauration collective
- 2) Budget principal - compte administratif 2016 - approbation
- 3) Budget annexe - service restauration collective - compte administratif 2016 - approbation
- 4) Affectation du résultat de fonctionnement - exercice 2016
- 5) Vote des taux d'imposition pour l'année 2017
- 6) Subventions à divers organismes au titre de l'année 2017
- 7) Subventions de fonctionnement aux sociétés locales pour 2017
- 8) Subventions de fonctionnement aux sociétés extérieures pour 2017
- 9) Espace culturel Maurice-Schumann - droit d'entrée pour la pièce de théâtre du samedi 20 mai 2017
- 10) Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public (DSIL) 2017 pour la mise en accessibilité des sanitaires de la salle omnisports aux personnes à mobilité réduite
- 11) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 pour la mise aux normes de l'armoire électrique de la cuisine centrale (foyer restaurant)
- 12) Déclassement du domaine public d'une partie du sentier de Gand
- 13) Accord définitif pour la réalisation de travaux d'investissement d'éclairage public rue des Sources
- 14) Budget principal - budget primitif 2017 - adoption
- 15) Budget annexe - service de la restauration collective - budget primitif 2017 - adoption
- 16) Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2017

Le procès-verbal de la séance du 07 mars 2017 est adopté à la majorité avec **26 voix POUR, 3 voix CONTRE (VAN INGHELANDT Karine, BALLOY Jean-Michel, LEJEUNE Didier), 0 ABSTENTION.**

N°2017/012 - Comptes de gestion de 2016 du budget principal et du budget annexe de la restauration collective

Comme le maire, ordonnateur des recettes et des dépenses, le trésorier principal de Bailleul, en sa qualité de gestionnaire des fonds communaux, est tenu de présenter en fin d'année un compte dit " de gestion ".

Ce compte est un document financier qui est, en quelque sorte, le reflet des dépenses ordonnancées par le maire et ensuite réalisées effectivement par le comptable.

C'est ainsi que le résultat final des comptes de gestion du budget principal et du budget annexe de la restauration collective est identique à celui des comptes administratifs : résultat d'exercice 2016 de 759 637,40 € et un résultat global de clôture de 1 509 834,65 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal en conséquence de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- adopter les comptes de gestion 2016 dressé par le comptable pour le budget principal et pour le budget annexe de la restauration collective,
- émettre un avis favorable quant à l'approbation de ces comptes par la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte à la majorité avec **25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** le compte de gestion 2016 dressé par le comptable pour le budget principal
- émet un avis favorable quant à l'approbation de ce compte par la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord.

puis

- adopte à la majorité avec **25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** le compte de gestion 2016 dressé par le comptable pour le budget annexe de la restauration collective,
- émet un avis favorable quant à l'approbation de ce compte par la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord.

A la majorité

pour : 25

contre : 0

abstentions : 4 (BRAURE Marie-France, DUMONT Carole, VANLOOT Catherine, LASSUE Pascal)

N°2017/013 - Budget principal - compte administratif 2016 - approbation

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de 2016 (budget principal) qui présente les résultats suivants :

*Section de fonctionnement**Dépenses*

011	Charges à caractère général	1 378 317,33 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 224 005,22 €
014	Atténuation de produits	10 447,44 €
65	Autres charges de gestion courante	1 825 924,41 €
Total des dépenses de gestion courante		7 438 694,40 €
66	Charges financières	157 977,64 €
67	Charges exceptionnelles	14 973,77 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 611 645,81 €
042	Opérations d'ordre entre sections	791 962,48 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		791 962,48 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE		8 403 608,29 €

Recettes

013	Atténuation de charges	71 362,31 €
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	224 739,60 €
73	Impôts et taxes	6 296 118,06 €
74	Dotations, subventions, participations	1 543 991,02 €
75	Autres produits de gestion courante	156 158,40 €
Total des recettes de gestion courante		8 292 369,39 €
76	Produits financiers	20,30 €
77	Produits exceptionnels	417 008,11 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 709 397,80 €
042	Opérations d'ordre entre sections	124 917,34 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		124 917,34 €
RECETTES DE L'EXERCICE		8 834 315,14 €

Résultat

	Recettes totales	8 834 315,14 €
-	Dépenses totales	8 403 608,29 €
	Excédent 2016	430 706,85 €
+	Excédent reporté de 2015	€
	Soit un excédent global de	430 706,85 €

Section d'investissement

Dépenses

20	Immobilisations incorporelles	39 997,82 €
204	Subventions d'équipement versées	599 920,12 €
21	Immobilisations corporelles	407 658,87 €
	Total des dépenses d'équipement	1 047 576,81 €
16	Emprunts et dettes assimilés	268 915,44 €
	Total des dépenses financières	268 915,44 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 316 492,25 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	124 917,34 €
041	Opérations patrimoniales	2 655,83 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	127 573,17 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 444 065,42 €

Recettes

13	Subventions d'investissement	12 435,11 €
	Total des recettes d'équipement	12 435,11 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	290 756,68 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	674 535,87 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	650,00 €
	Total des recettes financières	965 942,55 €
	Total des recettes réelles d'investissement	978 377,66 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	791 962,48 €
041	Opérations patrimoniales	2 655,83 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	794 618,31 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 772 995,97 €

Résultat

	Recettes totales	1 772 995,97 €
-	Dépenses totales	1 444 065,42 €
=	Excédent 2016	328 930,55 €
+	Excédent reporté de 2015	750 197,25 €
=	Soit un excédent global de :	1 079 127,80 €

Résultat global de clôture

	Excédent global de fonctionnement	430 706,85 €
	Excédent global d'investissement	328 930,55 €
	RESULTAT	759 637,40 €

Monsieur le Maire quitte la salle. M. CODRON Pascal prend la présidence de séance. Il procède au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2016 du budget principal à la majorité avec **23 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS**.

A la majorité

pour : 23

contre : 0

abstentions : 5 (BRAURE Marie-France, DUMONT Carole, VANLOOT Catherine, LASSUE Pascal, LEJEUNE Didier)

N°2017/014 - Budget annexe - service restauration collective - compte administratif 2016 - approbation

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du compte administratif de 2016 (budget annexe – restauration collective) qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général	186 681,03 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	686 757,17 €
65	Autres charges de gestion courante	- €
Total des dépenses de gestion courante		873 438,20 €
67	Charges exceptionnelles	149,70 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		873 587,90 €

Recettes

013	Atténuation de charges	28 310,89 €
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	203 578,13 €
74	Dotations et participations	4 871,25 €
75	Autres produits de gestion courante	636 806,80 €
77	Produits exceptionnels	20,83 €
RECETTES DE L'EXERCICE		873 587,90 €

Monsieur le Maire quitte la salle. M. CODRON Pascal prend la présidence de séance. Il procède au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** à la majorité avec **23 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** le compte administratif 2016 du budget annexe du service de restauration collective.

A la majorité

pour : 23

contre : 0

abstentions : 5 (BRAURE Marie-France, DUMONT Carole, VANLOOT Catherine, LASSUE Pascal, LEJEUNE Didier)

N°2017/015 - Affectation du résultat de fonctionnement - exercice 2016

Vu la délibération relative à l'approbation du compte administratif 2016,

Vu le résultat de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2016, d'un montant de 430 706,85 €,

Vu le résultat d'investissement apparaissant au compte administratif 2016, d'un montant de 1 079 127,80 €,

Vu les déficits des crédits reportés 2016 d'un montant de 892 232,78 € et des restes à réaliser 2016 d'un montant de 37 733,61 €,

Vu l'obligation qui est faite, depuis la mise en œuvre de la M14, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir, dans le cadre du budget primitif 2017, affecter :

- la totalité du résultat de la section de fonctionnement, soit 430 706,85 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité avec **24 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement, soit 430 706,85 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

A la majorité

pour : 24

contre : 0

abstentions : 5 (BRAURE Marie-France, DUMONT Carole, VANLOOT Catherine, LASSUE Pascal, LEJEUNE Didier)

N°2017/016 - Vote des taux d'imposition pour l'année 2017

Lors de l'année 2016, une somme de 2 785 953,74 € avait été nécessaire pour équilibrer le budget ; la répartition entre les différents contribuables s'était faite de la façon suivante :

Taxes	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	5 167 000,00 €	26,40 %	1 364 088,00 €
Taxe sur foncier bâti	6 055 000,00 €	22,15 %	1 341 182,50 €
Taxe sur foncier non bâti	157 400,00 €	51,26 %	80 683,24 €
		Total	2 785 953,74 €

Aussi après estimation des bases d'imposition pour l'année 2017, le produit assuré à la commune se décompose comme suit :

Taxes	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	5 070 000,00 €	26,40 %	1 339 480,00 €
Taxe sur foncier bâti	6 026 000,00 €	22,15 %	1 334 759,00 €
Taxe sur foncier non bâti	158 300,00 €	51,26 %	81 144,58 €
		Total	2 754 383,58 €

Compte tenu du produit assuré – 2 754 383,58 € - auquel s'ajoute la somme de 122 214,00 € d'allocations compensatrices d'exonérations au titre des :

- taxe d'habitation	:	109 430,00 €
- taxe foncière	:	10 692,00 €
- taxe professionnelle	:	2 092,00 €

Le budget 2017 s'équilibre avec la somme de 2 876 597,58 €, et les taux restent fixés comme suit :

- taxe d'habitation	26,40 %
- taxe sur foncier bâti	22,15 %
- taxe sur foncier non bâti	51,26 %

ADOpte A LA MAJORITE

A la majorité

pour : 22

contre : 7 (BRAURE Marie-France, DUMONT Carole, VANLOOT Catherine, LASSUE Pascal, VAN INGHELANDT Karine, BALLOY Jean-Michel, LEJEUNE Didier)

abstention : 0

N°2017/017 - Subventions à divers organismes au titre de l'année 2017

Des subventions d'équipement ou de fonctionnement étant allouées chaque année à certains organismes, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir fixer leurs montants comme suit :

	Année 2016	Année 2017
= Subventions d'équipement		
- Syndicat pour la construction et l'exploitation d'une piscine dans l'agglomération armentérioise : SCEPAA	39 608,14 €	40 000,00 €
= Subventions de fonctionnement		
- SCEPAA	71 376,30 €	72 000,00 €
- OGEC Nieppe Saint-Martin pour les écoles privées Saint-Louis et du Sacré-Cœur	155 000,00 €	110 000,00 €
- OGEC de l'école Saint-Charles	90 000,00 €	90 000,00€
= Participations 2017 aux classes de neige :		
- OGEC Nieppe Saint-Martin pour les écoles privées Saint-Louis et du Sacré-Cœur (estimation 52 élèves x 516,65 €)	-	26 685,80 €
- OCCE de l'école élémentaire Suzanne-Crapet (54 élèves x 516,65 €)	-	27 899,10 €

ADOPTE A LA MAJORITE

A la majorité

pour : 25

contre : 0

abstentions : 4 (BRAURE Marie-France, DUMONT Carole, VANLOOT Catherine, LASSUE Pascal)

N°2017/018 - Subventions de fonctionnement aux sociétés locales pour 2017

Par délibération du 29 mars 2016, le conseil municipal a fixé le montant des subventions accordées aux sociétés locales pour l'année 2016.

Compte tenu des demandes présentées pour l'année 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir fixer ainsi le montant des subventions à accorder pour 2017 suivant le tableau ci-après.

A noter que les associations qui ont envisagé des actions au titre de l'année 2016 et qui n'ont pu les mener à bien, se verront amputées du montant de référence lors de l'attribution de la subvention 2017. Par ailleurs, les actions envisagées pour 2017 seront versées après avoir été réalisées (régularisation en 2018).

Sociétés	Subvention accordée pour 2016	Subvention proposée pour 2017
	Fonctionnement	Fonctionnement
Aînés		
Club-Amitié-Loisirs	707,00 €	458,00 €
Union nieppoise en faveur des personnes âgées	pas de demande	200,00 €
Activités pluridisciplinaires		
City-Club	2 615,00 €	2 327,00 €
Cœur de sel	424,00 €	pas de demande
Maison des loisirs et de la culture	2 146,88 €	1 200,00 €
Animation		
Aimata Polynésie Maratéfoia	564,00 €	pas de demande
Les Amis de Miss Cantine et Tiot Dédé	6 000,00 €	6 000,00 €
Envoyez les violons	343,00 €	pas de dossier
Méli-Mélodies	625,00 €	488,00 €
Orchestre d'Harmonie de Nieppe	4 500,00 €	4 500,00 €
Les Trolls de Farfadets	831,00 €	677,00 €
Culture		
A l'heure anglaise	150,00 €	128,00 €
Mieux vivre	264,00 €	198,00 €
Niepkerke - Patrimoine, histoire & généalogie	384,00 €	576,00 €
Nature		
Jardins ouvriers de Nieppe-Centre	223,00 €	260,00 €
Jardins ouvriers de Nieppe-Pont	369,00 €	316,00 €
Patriotiques		
Amicale des AFN	300,00 €	300,00 €
ACPG - CATM - TOE et veuves	300,00 €	300,00 €
Périscolaires		
Les Amis d'Arthur	200,00 €	200,00 €
Les Amis de l'école Suzanne-Crapet	250,00 €	250,00 €
Le-Petit-Prince-d'Antoine-de-Saint-Exupéry	100,00 €	100,00 €
APEL Saint-Charles	100,00 €	100,00 €

APEL Saint-Louis / Sacré-Cœur	200,00 €	200,00 €
APEL Saint-Martin	162,50 €	150,00 €
Association sportive du collège de Nieppe	150,00 €	150,00 €
Sociales		
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Nieppe	200,00 €	200,00 €
Comité des œuvres sociales	20 000,00 €	20 000,00 €
Equipe missions tiers et quart-monde	200,00 €	200,00 €
TerreAuBénin	170,00 €	200,00 €
Sport		
Association sportive du Pont-de-Nieppe	3 063,68 €	2 793,14 €
Club de tir nieppois	3 083,85 €	2 316,33 €
Corps souffle	361,00 €	196,00 €
Dance Up Nieppe		946,00 €
Dream Team Basket ball Nieppe	170,00 €	184,00 €
Flandre VTT	607,00 €	456,00 €
Football club nieppois	5 702,34 €	3 428,42 €
Gymnastique nieppoise	579,00 €	494,00 €
Handball club de Nieppe	3 167,11 €	2 959,72 €
Judo club nieppois	1 397,00 €	1 469,00 €
K' Danse	1 931,00 €	1 706,00 €
Karaté club nieppois	1 972,00 €	1 932,00 €
Nieppe badminton club	1 115,00 €	1 009,00 €
Nieppe je marche	1 147,00 €	774,00 €
Pétanque club nieppois	563,00 €	520,00 €
Pompoms girls nieppoises	1 077,00 €	1 089,00 €
Speed ball Val de Lys	790,00 €	881,00 €
Tai Jitsu Nieppe	1 394,00 €	1 162,00 €
Tennis club nieppois	3 738,28 €	2 653,84 €
Tennis de table nieppois	2 372,44 €	2 132,12 €
Yoga club nieppois	731,00 €	558,00 €

Par ailleurs, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir accorder :

- une subvention de 2 100 € à l'Association des commerçants, artisans et prestataires de services de Nieppe (ACAP),

- une subvention de démarrage aux associations suivantes :

* La Bande à Nékrozotar 170,00 €

- ainsi, qu'une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

* Mieux vivre (20 ans) 300,00 €

* Les Jardins ouvriers de Nieppe Pont (90 ans) 400,00 €

Les membres du Conseil municipal ayant des fonctions exécutives au sein des associations susmentionnées, ne prendront pas part au vote. Mme HUJEUX-QUESQUE Jocelyne et M. LASSUE Pascal ne prennent donc pas part au vote.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

A la majorité

pour : 22

contre : 5 (BRAURE Marie-France, DUMONT Carole, VANLOOT Catherine, VAN INGHELANDT Karine, BALLOY Jean-Michel)

abstention : 0

N°2017/019 - Subventions de fonctionnement aux sociétés extérieures pour 2017

Par délibération du 29 mars 2016, le conseil municipal a fixé le montant des subventions accordées aux sociétés et œuvres diverses pour l'année 2016.

Compte tenu des demandes présentées, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir fixer le montant des subventions à accorder pour 2017 suivant le tableau ci-après :

Société	Subvention	
	Accordée pour 2016	Proposée pour 2017
AAFAD - Association d'aide familiale à domicile	120,00 €	120,00 €
AFA - Association des Familles d'Armentières		100,00 €
FNATH - Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés	130,00 €	pas de dossier
Para-chute	100,00 €	100,00 €
Solidarité Handi Flandre	1 160,00 €	1 160,00 €
Trèfles	2 000,00 €	1 500,00 €

ADOpte A LA MAJORITE

A la majorité

pour : 23

contre : 6 (BRAURE Marie-France, DUMONT Carole, VANLOOT Catherine, LASSUE Pascal, VAN INGHELANDT Karine, BALLOY Jean-Michel)

abstention : 0

N°2017/020 - Espace culturel Maurice-Schumann - droit d'entrée pour la pièce de théâtre du samedi 20 mai 2017

Pour la réalisation de la 2^e édition de Nieppe en scène, semaine du théâtre à Nieppe, la commune accueillera la troupe *Coup de théâtre* d'Houplines pour une représentation d'une pièce de boulevard dans le cadre de la programmation culturelle de la ville pour l'année 2017, samedi 20 mai à 20 h à la salle Line Renaud.

Cette manifestation culturelle est organisée au profit du plus grand nombre et il y a lieu de fixer le montant des droits d'entrée pour cette représentation théâtrale.

Il est proposé de bien vouloir fixer les droits d'entrée pour la représentation comme suit :

- Adulte : 3,00 €
- Enfant (de moins de 16 ans) et demandeur d'emploi : 0 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

**A l'unanimité
pour : 29
contre : 0
abstention : 0**

N°2017/021 - Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public (DSIL) 2017 pour la mise en accessibilité des sanitaires de la salle omnisports aux personnes à mobilité réduite

Monsieur le maire rappelle que la ville est tenue de mettre en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) les établissements recevant du public (ERP).

Dans le cadre de cette obligation, il convient de mettre aux normes l'accessibilité des sanitaires de la salle omnisports aux personnes à mobilité réduite.

Le montant total de ce projet s'élève à 37 500 € HT et est financé sur les fonds propres de la collectivité.

Ce projet peut être subventionné à hauteur de 40 % du montant total des travaux, soit 15 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement public (DSIL).

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le projet présenté,
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter l'octroi d'une subvention à hauteur de 15 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement public (DSIL) 2017

ADOpte A L'UNANIMITE

**A l'unanimité
pour : 29
contre : 0
abstention : 0**

N°2017/022 - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 pour la mise aux normes de l'armoire électrique de la cuisine centrale (foyer restaurant)

Monsieur le Maire rappelle que la Ville doit effectuer des travaux de mise aux normes de l'armoire électrique de la cuisine centrale (foyer restaurant).

Le montant total de ce projet s'élève à 14 789 € HT et est financé sur les fonds propres de la collectivité.

Ce projet peut être subventionné à hauteur de 20 à 40 % du montant total des travaux au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le projet présenté,
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter l'octroi d'une subvention la plus large possible, soit à hauteur de 5 915,60 € (40 %) au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017

ADOpte A L'UNANIMITE

A l'unanimité
pour : 29
contre : 0
abstention : 0

N°2017/023 - Déclassement du domaine public d'une partie du sentier de Gand

Le sentier de Gand est un chemin communal faisant partie du domaine public de la commune.

Dans le cadre de l'aménagement du quartier du « Pont-Neuf », ce chemin, traversant le site, doit être cédé pour partie. Il convient donc d'engager la procédure de déclassement du domaine public.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de lancer l'enquête publique pour permettre le déclassement d'une partie de ce sentier afin de permettre à terme sa cession.

Le conseil municipal, après en avoir, décide à l'unanimité de lancer l'enquête publique pour permettre le déclassement d'une partie du sentier de Gand.

**A l'unanimité
pour : 29
contre : 0
abstention : 0**

N°2017/024 - Accord définitif pour la réalisation de travaux d'investissement d'éclairage public rue des Sources

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 1966 portant création du SIECF,
Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant sur les nouveaux statuts du SIECF
Vu les délibérations du SIECF en date du 20 octobre 2015,
Vu la délibération de la commune de Nieppe en date du 21 juillet 2016 portant sur l'adhésion de la commune de Nieppe à la compétence éclairage public option B du SIECF

Monsieur Roger LEMAIRE, le Maire de la commune de Nieppe, rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple, la commune adhère notamment à la compétence éclairage public investissement.

Ensuite, Monsieur Roger LEMAIRE, le Maire, rappelle que la Commune a sollicité le SIECF pour la réalisation de travaux de remplacement d'une armoire d'éclairage public rue des Sources.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF.

Ces travaux sont estimés de manière prévisionnelle à 1 667,25 € HT, soit 2 000,70 € TTC.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver définitivement le projet exposé dans la présente délibération, le montant total des travaux ne dépassera pas le montant prévisionnel annoncé ci-dessus,
- De donner un accord définitif pour la prise en charge, par la Commune, du montant total HT des travaux,
- De préciser que cette participation sera prise en charge par le budget communal de l'année
- d'autoriser Monsieur Roger LEMAIRE, le Maire, à signer une convention avec Monsieur le Président du SIECF relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge,
- de noter que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la Commune et/ou de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

La présente délibération sera transmise dans les meilleurs délais à Monsieur le Président du SIECF.

A l'unanimité
pour : 29
contre : 0
abstention : 0

N° 2017/025 - Budget principal - budget primitif 2017 - adoption

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget pour l'année 2017 (budget principal) qui s'établit comme suit :

*Section de fonctionnement**Dépenses*

011	Charges à caractère général	1 362 806,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 409 900,00 €
014	Atténuation de produits	9 800,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 832 861,00€
Total des dépenses de gestion courante		7 615 367,00 €
66	Charges financières	230 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	13 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 858 367,00€
042	Opérations d'ordre entre sections	400 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE		8 358 367,00 €

Recettes

013	Atténuation de charges	41 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	201 805,00 €
73	Impôts et taxes	6 171 245,15 €
74	Dotations, subventions, participations	1 291 210,00 €
75	Autres produits de gestion courante	76 000,00 €
Total des recettes de gestion courante		7 781 260,15 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	21 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 802 260,15 €
042	Opérations d'ordre entre sections	125 400,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	430 706,85 €
RECETTES DE L'EXERCICE		8 358 367,00 €

*Section d'investissement**Dépenses*

20	Immobilisations incorporelles	25 047,50 €
204	Subventions d'équipement versées	208 079,88 €
21	Immobilisations corporelles	2 022 385,79 €
23	Immobilisations en cours	1 850 000,00 €
Total des dépenses d'équipement		4 105 513,17 €
16	Emprunts et dettes assimilés	282 973,24 €
Total des dépenses financières		282 973,24 €
Total des dépenses réelles d'investissement		4 388 486,41 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 400,00 €
041	Opérations patrimoniales	15 220,48 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		140 620,48 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 529 106,89 €

Recettes

13	Subventions d'investissement	38 785,37 €
	Total des recettes d'équipement	38 785,37 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	113 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 973,24 €
	Total des recettes financières	2 115 973,24 €
024	Cessions d'immobilisations	780 000,00 €
	Total des recettes réelles d'investissement	2 934 758,61 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	15 220,48 €
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	515 220,48 €
001	Report 2016	1 079 127,80 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 529 106,89 €

ADOPTE A LA MAJORITE**A la majorité****pour : 22****contre : 7 (BRAURE Marie-France, DUMONT Carole, VANLOOT Catherine, LASSUE Pascal, VAN INGHELANDT Karine, BALLOY Jean-Michel, LEJEUNE Didier)****abstention : 0**

N°2017/026 - Budget annexe - service de la restauration collective - budget primitif 2017 - adoption

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget pour l'année 2017 (budget annexe) qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général	186 250,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	698 030,00 €
65	Autres charges de gestion courante	15,00€
Total des dépenses de gestion courante		884 295,00 €
67	Charges exceptionnelles	335,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		884 630,00 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE		884 630,00 €

Recettes

013	Atténuation de charges	30 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	200 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	8 870,00 €
75	Autres produits de gestion courante	645 000,00 €
Total des recettes de gestion courante		883 870,00 €
77	Produits exceptionnels	760,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		884 630,00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		884 630,00 €

ADOPTE A LA MAJORITE

A la majorité

pour : 22

contre : 7 (BRAURE Marie-France, DUMONT Carole, VANLOOT Catherine, LASSUE Pascal, VAN INGHELANDT Karine, BALLOY Jean-Michel, LEJEUNE Didier)

abstention : 0

N°2017/027 - Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.* »,

Vu l'article L 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales...* »,

Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord au 31 décembre 2016,

Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1^{er} janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de cette nouvelle agence et notamment son article 6 qui dispose que : « *Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts* »,

Considérant l'intérêt pour la commune de Nieppe d'une telle structure,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord,
- D'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence,
- D'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune,
- De désigner Monsieur le Maire comme son représentant titulaire à l'Agence et M. CODRON Pascal comme son représentant suppléant.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

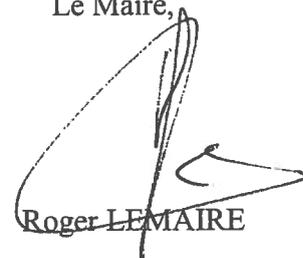
A la majorité

pour : 26

contre : 0

abstentions : 3 (VAN INGHELANDT Karine, BALLOY Jean-Michel, TAKANO Kei)

En mairie, le 04/04/2017
Le Maire,



Roger LEMAIRE